

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT MARS (07/03/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 1^{ER} mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 27

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE : 1

M. Philippe GARCIA, **Adjoint**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

21 – 07 mars 2024

21. *Convention entre l'Abbaye de Moissac et l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac – Terres des Confluences*

Rapporteur : Madame Sophie LOPEZ

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour la gestion des groupes,

Considérant l'ouverture d'un compte professionnel auprès de la société Baludik par l'Office de Tourisme Intercommunal afin de créer des parcours ludiques numériques,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Moissac de bénéficier d'un accès à Baludik en tant que "contributeur" auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal afin de valoriser son patrimoine communal par le biais de parcours numérique,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le financement d'un « accès contributeur » auprès de la société Baludik pour un coût de 400 €,

APPROUVE le principe d'une participation financière de 360 € TTC la première année d'adhésion auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal pour profiter des droits de maintenance, d'assistance et de suivi statistique dont bénéficie ce dernier en tant que détenteur d'un compte professionnel « Baludik »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention groupes-individuels 2024 entre la Ville de Moissac, gestionnaire de l'abbaye Saint-Pierre, et l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac – Terres des Confluences,

Pour copie conforme
Moissac, le 08 mars 2024

Le Maire



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :